### Délibération n°3/2024

Le 1 1 MARS 2024

# Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Bureau du courrier

Le 02/02/2024 à 13h30 s'est tenu, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique sans condition de quorum régulièrement convoqué par lettre du 31/01/2024, le comité syndical initialement prévu le 31/01/2024 n'ayant pu se dérouler faute de quorum.

Membres en exercice : 152 soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 15 soit 202 voix

Absent(e)s: 137

Pouvoirs: 10 soit 12 voix

## Membres présents :

1. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc,

- 2. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
- 3. Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
- 4. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn
- 5. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles
- 6. Monsieur Marc YAGUIYAN représentant suppléant de la commune de Moissac Vallée Française,
- 7. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
- 8. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu.
- 9. Monsieur Jean Michel VISSAC représentant titulaire de la commune de Saint Privat du
- 10. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
- 11. Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverette,
- 12. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
- 13. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
- 14. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
- 15. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

#### Pouvoirs:

- 1. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu.
- 2. Madame Aurélie MALAVAL représentante titulaire de la commune des Laubies ayant donné pouvoir à Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de
- 3. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
- 4. Monsieur Pierre COLSON représentant titulaire de la commune de Saint Martin de Boubaux ayant donné pouvoir à Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère.
- 5. Madame Coralie ATEK représentante titulaire de la commune de Saint Germain de Calberte avant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
- 6. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vebron ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
- 7. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné

- pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
- 8. Madame Magalie MOURGUES représentante suppléante de la commune de Montrodat ayant donné pouvoir à Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère.
- 9. Monsieur Olivier MAURIN représentant titulaire de la commune Prévenchères ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
- 10. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère.

### OBJET : Débat sur les orientations budgétaires du budget 2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président présente le projet de budget 2024 du Syndicat Mixte Lozère Numérique tel que décrit ci-dessous :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
611 Prestation de service (Mission de contrôle)	497 725,33 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	598 838,17 €
6168 Assurances	3 000,00 €	Chapitre 74	
6156 Maintenance AGEDI	1 000,00€	<b>74741</b> Participation Communes 30 % (1,20 €/habitant soit 0,2€ part fixe et 1€ part variable, 63 491 habitants)	76 189,20 €
<b>627</b> Services Bancaires	20 000,00 €		
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €	7473 Participation Département 70 %	177 774,80 €
65888 Autres charges de gestion courante	3 585,60 €		
66111 Intérêts Bancaires	200 000,00 €		
6811 Dotations aux amortissements	291,24 €		
TOTAL	852 802,17 €	TOTAL	852 802,17 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
1641 Emprunts en euros	2 169 494,84 €	001 Solde d'exécution section d'investissement	2 574 225,60 €
		Chapitre 13	
		1321 Subvention FSN	2 016 844,00 €
		1322 Subvention Région	890 284,00 €
2764 Subventions délégataire	4 312 150,00 €	Chapitre 16	
		1641 Emprunts en euros	1 000 000,00€
		2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	291,24 €
TOTAL	6 481 644,84 €	TOTAL	6 481 644,84 €

Après la présentation des orientations budgétaires 2024,

Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2024.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 1 1 MARS 2024

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, Robert AIGOIN

